

Déposer ses vieux vêtements à la borne : une bonne habitude qui se généralise !

27 septembre 2021

En 3 ans, le nombre de Corses qui déposent leurs vêtements dans les bornes ?

- A - A diminué de 10 %
- B - N'a pas changé
- C - A augmenté de 25 %



- Réponse C -
BRAVO !



Parce que les Corses trient de plus en plus :
50 bornes supplémentaires près de chez vous
en 2021.



Gebetex
collecte



f | t | i | syvadec.fr

Contact presse :

Catherine Vernaz, responsable communication

06.25.44.86.11

catherine.vernaz@syvadec.fr

Le SYVADEC lance le 27 septembre 2021 une campagne régionale destinée à promouvoir le tri des textiles. Objectif : inciter les Corses à trier encore plus et mieux leurs vêtements, chaussures ou leur linge de maison.

En 3 ans, les insulaires ont été 25 % de plus à utiliser les bornes à textiles du SYVADEC. En 2020, le SYVADEC a collecté et envoyé vers les filières de recyclage 850 t de textiles, soit plus de 2,5 kg par habitant.

Des bornes supplémentaires pour répondre à une demande croissante

Aujourd'hui, déposer ses textiles usagés ou passés de mode à la borne doit devenir un geste habituel. C'est pourquoi, le SYVADEC, avec le concours des intercommunalités, met à disposition des habitants un réseau de plus de 200 points de collecte partout en Corse. 50 bornes supplémentaires ont déjà été installées en 2021.

De plus, celles-ci ont été tout nouvellement équipées de consignes simplifiées. Objectif : favoriser la compréhension et l'appropriation des bons gestes, avec pour corollaire attendu, une amélioration de la qualité du tri.

Les textiles en chiffres

- 200 bornes dans toute la Corse
- 850 t de textiles triées en 2020 soit plus de 2,5 kg par habitant

Des consignes simples pour garantir un bon recyclage

Le respect des consignes et l'adoption de bons gestes au moment du dépôt dans les bornes de collecte constituent un élément essentiel afin de garantir la qualité et l'optimisation du recyclage.

Les principales consignes à retenir :

1. **Tous les textiles**, qu'ils soient en bon état, usés ou abîmés peuvent être déposés :

- vêtements, sous-vêtements, chaussettes ;
- chaussures par paire ;
- maroquinerie ;
- linge de maison (rideaux, couvertures, draps, chiffons...).

2. Déposés propres, secs et dans des sacs fermés (hors cabas).

→ **Le bon geste** : ne rien déposer par temps de pluie ou au pied de la borne

→ **Bon à savoir** : les coussins, oreillers et couettes doivent être déposés à la recyclerie dans la benne des meubles.

Quels TEXTILES déposer ?

VÊTEMENTS PROPRES ET SECS

CHAUSSETTES PAR PAIRE

MAROQUINERIE

LINGE DE MAISON
Sans souillures ni lacunes
(Déposez-les en recyclable)

⚠ Cette borne est pleine ? Trouvez la plus proche sur syvadedc.fr

QUE DEVIENNENT-ILS ?

- 1 Déposez vos textiles dans cette borne
- 2 Le SYVADEC les collecte
- 3 Le repreneur les trie
- 4 Selon leur état, ils seront réutilisés ou recyclés

Pour en savoir plus : syvadedc.fr

Flo Fashion syvadedc

Toutes les consignes de tri et les implantations des bornes à textiles sont sur syvadedc.fr à la rubrique « Que faire de mes déchets ? »

LE RECYCLAGE DES TEXTILES : UNE FILIÈRE GARANTIE

1. Les textiles déposés dans les bornes ou auprès des associations sont en premier lieu collectés par le SYVADEC.

Ses agents de collecte effectuent un pré tri qualitatif du contenu de chacune des bornes. Les indésirables sont écartés. Le reste est ensaché et acheminé vers les deux centres de regroupement du SYVADEC situés à Teghime et Sarrola Carcopino.

2. Les textiles sont ensuite chargés dans des camions semi-remorques qui vont les transporter vers les centres de tri spécialisés, partenaires de l'entreprise Gebetex, le repreneur des textiles collectés en Corse. Ceux-ci sont situés en Normandie, en Belgique et aux Pays Bas.

3. Dans les centres de tri spécialisés, ils sont inspectés et séparés en fonction de leur état qui déterminera leur future utilisation. Puis, ils sont conditionnés et envoyés chez des repreneurs.

100 % des textiles collectés par le SYVADEC et envoyés vers la filière sont valorisés :

- 60 % sont réemployés (remis en circulation des textiles en l'état) ;
- 20 % sont recyclés pour créer de nouvelles fibres et donc de nouveaux vêtements ;
- 10 % sont réutilisés pour un autre usage (ex : chiffon d'essuyage) ;
- 10 % sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR) pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

Le tri des textiles usagés est aujourd'hui considéré comme l'un des leviers pour parvenir à atteindre les objectifs nationaux en matière de réemploi : 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030. Selon l'éco-organisme Re-fashion (ex- EcoTLC), en 2020, 60 % des textiles collectés en France étaient déjà destinés à la réutilisation.

ZOOM SUR LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2021

L'édition 2021 de la campagne de promotion du tri du textiles se décline du 27 septembre au 18 octobre dans la presse locale, en radio et en affichage sur les abris bus d'Ajaccio et de Bastia ainsi qu'en digital sur le site internet du SYVADEC et ses réseaux sociaux. Elle conserve le concept de communication engageante utilisé avec succès depuis 2020 et met en scène un déchet en gros plan pour attirer l'attention. Le QCM suscite la curiosité, et favorise l'interactivité avec l'utilisateur. Le message diffusé joue sur les normes sociales, il permet de s'identifier et de vouloir faire de même.

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets en Corse. À ce titre, elle élabore notamment le « Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire » (plan en cours d'élaboration).

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.

Le SYVADEC traite 88 % des déchets résiduels et la totalité des déchets recyclables de la Corse. Il couvre un bassin de population représentant 323 communes et 308 200 habitants.